

AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE

BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUIH)

Modification n°1, Modification n°2, Révision allégée n°1

Du vendredi 22 octobre 2021 à 9h00 au vendredi 26 novembre 2021 à 12h00

Par arrêté en date du 22 septembre 2021, Monsieur le Président Bretagne porte de Loire Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique environnementale unique portant conjointement sur les Modification n°1, Modification n°2 et Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat.

L'enquête publique se déroulera pendant 36 jours, du vendredi 22 octobre 2021 à 9h00 au vendredi 26 novembre 2021 à 12h00. À cet effet, un commissaire enquêteur a été désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes : Monsieur Guy APPÉRÉ.

Les pièces des dossiers soumis à enquête publique sont accessibles au public sur le site internet :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2682>, et en version papier complète dans 3 lieux d'enquête aux jours et horaires suivants.

Lieux	Adresse	Jours et heures d'ouverture habituels	Jours et horaires de permanences du commissaire enquêteur
Bain-de-Bretagne	Bretagne porte de Loire Communauté 2 allée de l'Ille 35 470 Bain-de-Bretagne	Du lundi au vendredi 9h00-12h30 et 13h30-17h30	22 octobre 2021 de 9h00 à 12h00 26 novembre 2021 de 9h00 à 12h00
Poligné	Mairie 2 rue du Tertre Gris 35 320 Poligné	• Mardi, jeudi, vendredi : 9h00-12h00 et 15h00-18h00, • Mercredi : 9h00-12h00 • 1 ^{er} et 3 ^e samedis du mois : 9h00-12h00	20 novembre 2021 de 9h00 à 12h00
La Dominelais	Mairie 2 rue Anne de Bretagne 35 390 La Dominelais	• Lundi, mercredi et jeudi : 8h30-12h00 • Mardi : 8h30-20h00 • Vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00	8 novembre 2021 de 9h00 à 12h00

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- **Par voie postale**, toute correspondance relative à l'enquête devra être adressée à

Monsieur le commissaire enquêteur du PLUIH, Bretagne porte de Loire communauté, service urbanisme, 2 allée de l'Ille 35 470 BAIN-DE-BRETAGNE

- **Par voie électronique**, les observations et propositions pourront être déposées dans le registre numérique dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2682> ou par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@bretagneportedeloire.fr

L'ensemble des observations reçues par mail sera tenu à la disposition du public sur le registre numérique dans les meilleurs délais.

- **Par écrit**, aux horaires d'ouverture au public de chacun des lieux d'enquête mentionnés dans le tableau ci-dessus, les observations et propositions pourront être consignées directement dans les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur

- **Par écrit et par oral**, auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences dans chacun des lieux d'enquête publique, telles que précisées dans le tableau ci-dessus.

Les observations et propositions écrites ou orales du public reçues par le commissaire enquêteur seront consultables au siège de l'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à l'adresse suivante : Bretagne porte de Loire communauté, 2 allée de l'Ille 35 470 BAIN DE BRETAGNE. Des informations complémentaires sur les projets soumis à enquête pourront également être obtenues auprès du service urbanisme de Bretagne porte de Loire communauté (tél : 02 99 43 08 52 ou urbanisme@bretagneportedeloire.fr).

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée à Bretagne porte de Loire communauté, ainsi qu'à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à dater de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés pendant un an sur www.bretagneportedeloire.fr, à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/2682>

Au terme de l'enquête publique le projet d'évolutions du PLUIH, éventuellement amendé pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions et avis du commissaire enquêteur, sera soumis pour approbation au Conseil communautaire.

Pour extrait conforme,
Le président, Vincent MINIER